

A C E
Société A Responsabilité Limitée
Capital social : 530 000 Euros
Siège social : 17, rue Louison Bobet
35520 LA MEZIERE
538 592 593 RCS RENNES

**PROCES-VERBAL DE LA GERANCE CONSTATANT LE CARACTERE DEFINITIF
DE LA MODIFICATION STATUTAIRE CONSECUTIVE
A L'AMENAGEMENT DU RÉGIME MATRIMONIAL DES EPOUX BARBÉ**

L'an deux mil vingt-cinq
Le 13 janvier
A 19 heures

Au siège social de la Société, Monsieur Christophe BARBÉ et Madame Aurélie CÉJUDO épouse BARBÉ, Cogérants de la société A C E, Société A Responsabilité Limitée au capital de 530 000 Euros, dont le siège social est situé 17, rue Louison Bobet 35520 LA MEZIERE, identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 538 592 593 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES, ont par les présentes, fait les déclarations et constatations suivantes :

DECLARATIONS

Monsieur Christophe BARBÉ et Madame Aurélie CÉJUDO épouse BARBÉ, Cogérants de la Société, déclarent :

- * qu'aux termes d'un acte authentique reçu par Me Sébastien LEGRAIN, Notaire à TINTENIAC (35190) le 8 octobre 2024, M. Christophe BARBÉ et Mme Aurélie CÉJUDO épouse BARBÉ, Associés de la Société, ont convenu d'adjoindre une société d'acquêts à leur régime matrimonial ;
- * que Monsieur Christophe BARBÉ a apporté à ladite société d'acquêts 50,48 % des parts lui appartenant dans la Société, à savoir les 26 755 parts numérotées de 101 à 26 855 inclus ;
- * que la société d'acquêts n'ayant pas la personnalité morale, il n'y avait pas lieu d'obtenir l'agrément des associés de la Société. En tant que de besoin, les deux Associés, requérants à l'acte authentique du 8 octobre 2024, ont validé cet apport ;
- * Que l'aménagement de régime matrimonial a fait l'objet d'une publication légale dans le journal habilité "7 JOURS - L'écho de la Bretagne" du 10 octobre 2024, de telle sorte que les éventuels créanciers de Monsieur Christophe BARBÉ, qui auraient un intérêt pour agir, puissent faire opposition audit aménagement de régime matrimonial dans un délai de trois mois après la parution de cet avis ;
- * Qu'à la suite, suivant décisions unanimes du 4 décembre 2024, la collectivité des associés a décidé que les articles 7 et 8 des statuts seraient, en cas de réalisation définitive de cet aménagement de régime matrimonial, de plein droit remplacés par les dispositions ci-après :

Article 7 - APPORTS

Les différents apports réalisés par les associés depuis la constitution de la Société ont été effectués conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Aux termes d'un acte authentique reçu par Me Sébastien LEGRAIN, Notaire à TINTENIAC (35190) le 8 octobre 2024, Monsieur Christophe BARBÉ a apporté 26 755 parts lui appartenant dans la Société à une société d'acquêts que les époux BARBÉ ont convenu d'adjoindre à leur régime matrimonial.

CB AB

Me Sébastien LEGRAIN, Notaire à TINTENIAC (35190) a dressé le 13 janvier 2025 un certificat de non-opposition après expiration du délai de trois mois consécutif à la parution de l'avis d'aménagement de régime matrimonial dans le journal "7 JOURS - L'écho de la Bretagne" du 10 octobre 2024.

Article 8 - CAPITAL

Le capital est fixé à la somme de 530 000 (CINQ CENT TRENTE MILLE) Euros, divisé en 53 000 (CINQUANTE TROIS MILLE) parts sociales de 10 (DIX) Euros de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 53 000 inclus, intégralement souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs droits, à savoir :

- 1) Monsieur Christophe BARBÉ à concurrence de
Cinquante-deux mille sept cent vingt-trois parts, ci 52 723 parts
numérotées de :
-1 à 99 inclus et de 26 856 à 52 724 inclus, provenant de biens propres
-101 à 26 855 inclus, apportées à une société d'acquêts adjointe
au régime matrimonial des époux BARBÉ le 08.10.2024
- 2) Madame Aurélie CÉJUDO épouse BARBÉ à concurrence de
Deux cent soixante-dix-sept parts, ci 277 parts
numérotées 100 et de 52 725 à 53 000 inclus

=====

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL 53 000 parts

- * Que lesdites décisions ont conféré à la gérance tous pouvoirs à l'effet de constater le caractère définitif de la modification des statuts, dès que l'aménagement de régime matrimonial et l'apport corrélatif à la société d'acquêts seront devenus définitifs, et de dresser le procès-verbal de cette constatation.

CONSTATATIONS

- * Suivant acte authentique reçu par Me Sébastien LEGRAIN, Notaire à TINTENIAC (35190) le 8 octobre 2024, M. Christophe BARBÉ et Mme Aurélie CÉJUDO épouse BARBÉ, Associés de la Société, ont convenu d'adjoindre une société d'acquêts à leur régime matrimonial ;
- * Monsieur Christophe BARBÉ a apporté à ladite société d'acquêts 50,48 % des parts lui appartenant dans la Société, à savoir les 26 755 parts numérotées de 101 à 26 855 inclus ;
- * La société d'acquêts n'ayant pas la personnalité morale, il n'y avait pas lieu d'obtenir l'agrément des associés de la Société. En tant que de besoin, les deux Associés, requérants à l'acte authentique du 8 octobre 2024, ont validé cet apport ;
- * L'aménagement de régime matrimonial a fait l'objet d'une publication légale dans le journal habilité "7 JOURS - L'écho de la Bretagne" du 10 octobre 2024, de telle sorte que les éventuels créanciers de Monsieur Christophe BARBÉ, qui auraient un intérêt pour agir, puissent faire opposition audit aménagement de régime matrimonial dans un délai de trois mois après la parution de cet avis.
- * A défaut d'opposition dans ledit délai, Me Sébastien LEGRAIN, Notaire, a dressé un certificat de non-opposition en date du 13 janvier 2025.
- * En conséquence, l'aménagement de régime matrimonial de Monsieur Christophe BARBÉ et Madame Aurélie CÉJUDO épouse BARBÉ est devenu définitif.

CB AB

Monsieur Christophe BARBÉ et Madame Aurélie CÉJUDO épouse BARBÉ, Cogérants de la Société, constatent, comme conséquence des déclarations qui précèdent, que la modification statutaire décidée par les associés telle qu'elle est reproduite ci-dessus, est devenue définitive.

De tout ce qui précède, Monsieur Christophe BARBÉ et Madame Aurélie CÉJUDO épouse BARBÉ, Cogérants de la Société, ont dressé le présent procès-verbal.

Monsieur Christophe BARBÉ
Madame Aurélie CÉJUDO
épouse BARBÉ
ès-qualités

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by the name 'BARBÉ'.